



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

# Sessional papers

Québec  
(Province).  
Legislature

J  
10  
-46

---

---

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Des dépenses de la province de Québec, pour  
l'exercice finissant le 30 juin 1892.

---

---



---

## APPENDICE N<sup>o</sup> 4.

---

### PONTS MÉTALLIQUES.

---

DIRECTION DU SERVICE DE CONSTRUCTION DES PONTS MÉTALLIQUES,  
QUÉBEC, 1er novembre 1892.

A L'HONORABLE G.-A. NANTEL,  
*Commissaire des Travaux Publics,*  
Québec.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport général concernant les opérations du service dont la direction m'est confiée. Ce rapport fait suite à celui du 1er novembre 1891 inséré au rapport général du Commissaire des Travaux Publics pour l'année 1891, et il embrasse la période des douze mois écoulés depuis cette date. Comme dans mes rapports généraux antérieurs, il a été réservé à chaque ouvrage un article spécial renseignant toutes les transactions intervenues et éventuellement les travaux exécutés. Le travail est divisé en deux parties, savoir :

*1re partie.*—Exposé relatif aux ponts dont il est fait mention dans les rapports généraux antérieurs et au sujet desquels il y a eu de nouvelles transactions.

*2me partie.*—Exposé relatif aux ponts dont il n'a pas été fait mention dans les rapports généraux antérieurs.

Ces résumés ont été dressés par M. l'ingénieur Lafontaine, d'après les documents qui font partie des archives du département ; ils ont été ensuite revus par moi. Ils montrent que dans le courant de cette campagne, un seul nouvel ouvrage a été commencé, le pont sur la rivière Chicoutimi, à

Chicoutimi. Deux autres ponts, quoique commencés l'année dernière, ont été presque entièrement construits pendant l'été de 1892 ; ce sont le pont de St-Joseph d'Alma, sur la Petite Décharge du lac Saint-Jean, et le pont sur la rivière des Prairies entre Sainte-Geneviève et l'île Bizard. Les autres travaux de la campagne, qui s'achève, n'ont été que des travaux de parachèvement d'ouvrages dont les parties principales étaient terminées en 1891, et qui étaient déjà livrés à la circulation.

D'après les déclarations du Gouvernement pendant la dernière session de la Législature, la situation obérée du Trésor, en rendant nécessaire la restriction sévère des dépenses publiques, a mis le Gouvernement dans l'obligation de renoncer, tout au moins momentanément, à aider les municipalités à construire des ponts métalliques à circulation libre sur les principales voies de communication.

Pendant les cinq années que ce service a été régulièrement organisé et placé sous ma direction, lorsque les ouvrages actuellement en cours d'exécution seront achevés, il aura été exécuté, avec l'aide du gouvernement, un total de 48 ponts ayant ensemble 8252 pieds de longueur et dont le coût total, y compris l'aménagement des chemins aux abords des ponts, s'est élevé à \$580,000.00.

Le gouvernement est intervenu dans cette dépense pour un montant de \$400,000.00. Sa mission, en ce qui concerne ces ouvrages, est-elle maintenant terminée, et, les ponts une fois remis aux municipalités, est-il justifié à s'en désintéresser désormais complètement ? Evidemment non ; cette œuvre qui a coûté plusieurs centaines de mille piastres, n'est complète, que si les mesures sont prises pour qu'elle produise tous ses effets, c'est-à-dire pour que les ouvrages ainsi établis conservent leurs qualités de durabilité presque indéfinie. Il faut pour cela qu'ils soient convenablement entretenus, notamment en les faisant peindre de temps à autre pour empêcher les détériorations profondes et rapides que provoquerait la rouille. Malheureusement, comme je l'ai déjà signalé à plusieurs reprises, on ne peut guère espérer que les municipalités comprennent leurs véritables intérêts en cette matière. Sans mesures légales coercitives, j'ose affirmer qu'aucun travail d'entretien ne sera effectué, et je crois devoir insister encore une dernière fois pour que les dispositions déjà insérées aux Statuts de la Province soient complétées et pour que l'on décrète explicitement, comme sanction de ces dispositions, l'exécution d'office des travaux d'entretien et le mode de perception des frais ainsi occasionnés à l'État.

La mission dont j'ai eu l'honneur d'être chargé auprès du Gouvernement de la province de Québec, prendra fin bientôt : j'ai la confiance, Mon-

sieur le Ministre, d'avoir contribué, dans la limite de mes moyens, à atteindre le but que se proposait l'honorable Premier Ministre, lorsque, au mois de mai 1887, il faisait prier le Gouvernement du Roi, par l'intermédiaire du consul général de Belgique au Canada, de mettre à la disposition du Gouvernement Provincial un ingénieur appartenant au corps belge des Ponts et Chaussées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux.

L'ingénieur-directeur,

(Signé) GÉRARD MACQUET.

---

## 1re PARTIE.

---

**EXPOSÉ** relatif aux ponts dont il est fait mention dans les rapports généraux antérieurs et au sujet desquels il y a eu de nouvelles transactions.

---

### ARGENTEUIL.

PONT SUR LA RIVIÈRE ROUGE, DANS GRENVILLE.

Malgré le refus définitif et formel qui a été notifié aux intéressés, après délibérations du conseil exécutif, les conseils municipaux de Grenville et de l'Augmentation ont formulé, le 20 juin 1892, une nouvelle demande de subvention. Dans un rapport du 21 juin dernier, monsieur Macquet résume les raisons qui ont motivé la décision du conseil exécutif.

---

### ARTHABASKA.

PONT SUR LA RIVIÈRE BÉCANCOUR, A STE-ANNE DU SAULT.

Le compte du constructeur de la superstructure métallique, "La Société Anonyme Internationale," de Braine-le-Comte, Belgique, a été clôturé le 11 janvier 1892.

---

### BAGOT.

PONT SUR LA RIVIÈRE BLANCHE, A ST-EPHREM D'UPTON.

Le montage commencé le 1er janvier 1892 a été terminé le 2 février. Les épreuves de la superstructure métallique faites le même jour ont donné des résultats entièrement satisfaisants. Le dernier paiement dû pour cette entreprise à la "Dominion Bridge Co." a été ordonné le 16 août dernier.

En vertu des conventions intervenues entre la municipalité de St-Ephrem d'Upton et le gouvernement, les remblais et rampes d'accès de ce

pont devaient être exécutés par les soins et aux frais de la dite municipalité. Celle-ci cependant nie avoir assumé cette responsabilité.

C'est de ce différend que provient l'inachèvement actuel de cette partie de l'entreprise. Tous les plans et documents qui concernent cette affaire ont été remis le 21 juin dernier à monsieur M. McDonald, M. P. P., avec prière de les communiquer aux intéressés.

Une résolution du conseil municipal, en date du 6 juillet, met le gouvernement en demeure de parachever ces travaux sous peine d'encourir tous les dommages qui pourraient résulter de leur inachèvement. Aucune décision nouvelle n'a encore été prise à ce sujet par le gouvernement.

Le règlement du compte des maçonneries sera fait incessamment avec l'entrepreneur M. Fr. LeMoine.

---

## BEAUCE.

### PONT SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE, A ST-GEORGE.

Il n'a été donné suite à ce projet que par un simple accusé de réception d'une résolution du conseil municipal, en date du 5 juin dernier, priant l'honorable Commissaire des Travaux Publics de conserver pour la construction de ce pont la subvention accordée par le précédent gouvernement. Le 27 septembre M. C. I. de Sola, agent de la Société Anonyme Internationale, arguant de ce que le gouvernement ne fait pas exécuter cet ouvrage, a réclamé le remboursement, avec les intérêts, du cautionnement déposé par lui en garantie de l'entreprise de la superstructure métallique, ainsi qu'une indemnité de \$2,000 à titre de dédit de la part du gouvernement.

A la suite des observations qui lui ont été présentées en réponse à cette réclamation, M. de Sola a consenti à attendre l'issue du procès en cours entre la municipalité de St-George et quelques contribuables de cette paroisse, en réservant tous ses droits pour le cas où le gouvernement ne ferait pas exécuter cet ouvrage.

### PONT SUR LA RIVIÈRE LE BRAS, A ST-VICTOR DE TRING.

Le compte du constructeur de la superstructure métallique "La Société Anonyme Internationale," de Braine-le-Comte, Belgique, a été clôturé le 11 janvier 1892.

---

---

BELLECHASSE.

PONT SUR LA RIVIÈRE LE BRAS, ENTRE ST-RAPHAEL ET ST-VALLIER.

Par lettre en date du 12 septembre, monsieur A. Fontaine, avocat de Québec, au nom des maires des conseils municipaux intéressés, demande une subvention de \$2,500.00 pour couvrir partiellement les frais de construction de ce pont. Dans un rapport adressé le 14 septembre à l'honorable Commissaire des Travaux Publics, l'ingénieur-directeur du service technique, expose les motifs pour lesquels cette demande de subvention doit être refusée.

PONT SUR LA RIVIÈRE BOYER, A ST-MICHEL.

Invoquant les prix trop bas portés dans sa soumission et les pertes éprouvées dans l'exécution de son contrat, l'entrepreneur des maçonneries, monsieur Majorique Rousseau, a sollicité une indemnité spéciale par lettre du 31 août 1891. Le 11 mai 1892, monsieur Macquet expose les motifs plus ou moins équitables de cette réclamation ; l'honorable Commissaire des Travaux Publics a cru cependant devoir s'en tenir aux prix librement consentis par l'entrepreneur dans sa soumission, et a rejeté la demande de ce dernier.

---

CHATEAUGUAY.

PONT TURCOT, SUR LA RIVIÈRE CHATEAUGUAY, A HOWICK.

Par décision de l'honorable Commissaire des Travaux Publics, en date du 3 février 1891, il a été fait remise à la municipalité de Howick du billet de \$3,180.00, consenti par elle en faveur du gouvernement en vue de la construction du pont dont il s'agit. Cette remise a été faite en considération des dépenses imprévues considérables auxquelles cette municipalité a été entraînée pour l'exécution des fondations des culées, dans un terrain dont les sondages préliminaires n'avaient pas accusé la très mauvaise qualité.

---

CHICOUTIMI ET SAGUENAY.

PONT SUR LA RIVIÈRE CHICOUTIMI, A CHICOUTIMI.

A la suite des démarches faites par les représentants du comté, l'honorable Commissaire consent à limiter la part contributive de la municipalité

à \$3,000.00, dont \$2,500.00 à payer par la municipalité en cause et \$500.00 par le département de la Colonisation. Moyennant ces conditions, le gouvernement se charge de la construction des supports en maçonnerie et de la superstructure métallique, l'aménagement des abords restant à la charge de la municipalité. Ces conditions ont été acceptées par résolution du conseil de ville de Chicoutimi.

Les travaux de maçonnerie ont été adjugés le 31 mai, et ceux de la superstructure le 14 juin, respectivement à MM. Paquet et Powers, de Lévis, et à la compagnie "The Dominion Bridge Co.," de Lachine.

Les maçonneries actuellement terminées ont été exécutées à bordereau de prix. Il n'a été payé à l'entrepreneur qu'un a/c de \$1,500.00. La superstructure métallique est entreprise à forfait pour la somme de \$7,900.00 ; le montage devra en être terminé le 24 octobre, d'après les conditions du cahier des charges.

---

## COMPTON.

### PONT SUR LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, A EAST ANGUS.

Une promesse conditionnelle de construire ce pont, subordonnée explicitement au vote de nouveaux crédits par la Législature, avait été faite aux intéressés par le précédent gouvernement.

La municipalité paraît maintenant avoir renoncé à l'idée de construire un pont métallique, puisque, le 3 mai dernier, le Révd. E. F. Boudreau, curé à East Angus, demandait une subvention de \$2,000.00 pour la construction d'un pont en bois. Cette demande a été renvoyée au Département de l'Agriculture et de la Colonisation.

### PONT SUR LA RIVIERE AUX SAUMONS, A LINGWICK.

Il a été accordé, le 7 juillet 1892, une subvention de \$1,000.00 à la municipalité de Lingwick pour la construction de ce pont, qui est exécuté par cette municipalité en dehors des conditions ordinaires de direction et de surveillance des travaux imposées par le gouvernement.

---

## GASPÉ.

### PONT SUR LA RIVIÈRE ST-JEAN, A DOUGLASTOWN.

L'autorisation du gouvernement fédéral, nécessaire pour pouvoir établir le pont à l'entrée du barachois, n'a pu être obtenue qu'à la condition

de relever la superstructure métallique à quinze pieds au moins au-dessus des hautes marées. Dans un rapport, en date du 8 septembre courant, adressé à l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, monsieur l'ingénieur-directeur Macquet évalue à \$6,000.00 environ l'augmentation de dépense qui en résulterait. Il fait remarquer, au surplus, qu'en plaçant la superstructure à 15 pieds au-dessus des hautes marées, on n'échappe pas à l'inconvénient grave de fermer à la navigation des goëlettes et des barques de pêche le précieux port de refuge que constitue pour elle le barachois en amont de l'emplacement du pont projeté.

Il conclut à l'établissement éventuel du pont en amont du barachois.

---

## IBERVILLE.

### PONT SUR LE RUISSEAU HAZEN A IBERVILLE.

Par lettre en date du 15 mars 1890, le conseil municipal propose des conditions différentes de répartition de la dépense de celles qui sont imposées par le département. Celui-ci n'a pas voulu se départir des règles adoptées à ce sujet, et cette décision a été communiquée aux intéressés le 18 mars 1890. Depuis cette époque le département n'a reçu aucune communication relative à cet objet.

---

## JACQUES-CARTIER.

### PONT SUR LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ENTRE STE-GENEVIÈVE ET L'ILE BIZARD.

Par suite de l'incurie et du mauvais vouloir des entrepreneurs Guilbault et Chauret, les craintes formulées dans le rapport général de l'année dernière se sont réalisées et les travaux de maçonnerie n'ont pu être terminés dans le cours de l'automne. Aussi le département a-t-il été obligé de faire application des articles 14 et 27 du cahier général des charges en déchargeant les entrepreneurs de leur entreprise. Une nouvelle adjudication a été ordonnée le 5 mai 1892, pour la reprise et le parachèvement des travaux, cette nouvelle entreprise a été confiée à MM. Payment et Lemoine, les plus bas soumissionnaires. Les travaux ont été repris le 29 août dernier. Il a été procédé, par ordre de l'ingénieur-directeur, à la démolition des maçonneries exécutées par MM. Guilbault et Chauret, et l'on a pu constater ainsi, dans les rangs inférieurs, les vices

de construction dont l'existence était prévue et qui ont pleinement justifié les mesures de rigueur prescrites par le chef du service technique.

La réparation des caissons en vue de les rendre étanches, a nécessité des travaux assez longs et coûteux dont les, anciens entrepreneurs sont d'ailleurs responsables. Les travaux maintenant sont poussés avec activité.

Les matériaux de la superstructure métallique sont approvisionnés à pied d'œuvre, et le montage sera commencé aussitôt que les ouvrages en maçonnerie seront terminés.

---

### JOLIETTE.

PONT SUR LA RIVIÈRE OUAREAU, ENTRE ST-PAUL ET ST-JACQUES,  
(COMTÉ DE MONTCALM)

Le compte du constructeur de la superstructure métallique, " La Société Anonyme Internationale," de Braine-le-comte Belgique, a été clôturé le 11 janvier 1892.

---

### KAMOURASKA.

PONT SUR LA RIVIÈRE OUELLE, DANS LA TRAVERSE DE LA MUNICIPALITÉ  
DE CE NOM.

Il a été payé, le 1er décembre 1891, à M. Frs. Soucy un ayc de \$700.00 sur les travaux de remblais et d'aménagement des abords. Un deuxième ayc de \$400.00 lui a été payé le 19 février 1892. Après un échange de correspondances et d'explications entre le service technique et M. Frs Soucy, celui-ci a fait parvenir un compte pour l'ensemble des travaux de son entreprise, accusant un montant de \$622.50 comme lui restant dû à cette date. Ce solde de compte a été réduit par l'ingénieur-directeur à \$254.00 et, ainsi approuvé par l'honorable Commissaire, il a été soumis à l'acceptation de l'entrepreneur.

Le différend entre le département et M. C. G. Beaulieu, entrepreneur de la superstructure métallique, a été réglé,—ce dernier a accepté le 27 janvier 1892 l'offre de \$1,200.00 que lui avait faite l'honorable Commissaire des Travaux Publics pour solde de tout compte. Il a été payé en outre à la Société " La Métallurgique " une somme de \$1,000.00 qui restait due sur le montant qui lui avait été transporté par l'entrepreneur Beaulieu.

---

## LAC ST-JEAN.

### PONT SUR LA PETITE DÉCHARGE DU LAC ST-JEAN A ST-JOSEPH D'ALMA.

En raison des vices de construction constatés contradictoirement par le service technique et l'entrepreneur, la démolition complète des quatre supports en maçonnerie a été ordonnée le 8 juillet dernier. L'entrepreneur s'est soumis à cette mesure d'office et a procédé à ses frais et dépens à la démolition et à la reconstruction de ces ouvrages. On exécute actuellement quelques travaux de remblais et de défense des talus.

Les matériaux de la superstructure sont rendus à pied d'œuvre ; le montage en sera commencé incessamment.

### PONT SUR LA RIVIÈRE OUATCHOUANICHE, A ROBERVAL.

Le 15 février 1892 les conseils municipaux de Roberval et du village de Roberval demandent qu'elle serait la part contributive des intéressés dans les frais de construction dont il s'agit.

Se basant sur les données fournies par les intéressés, mais sans avoir pu faire une inspection des lieux, M. l'ingénieur Gauvin, dans un rapport du 22 février 1892, fixe approximativement à \$900.00 la part contributive des deux municipalités réunies.

La dépense pour le gouvernement serait d'environ \$600.00. Cette estimation préliminaire a été communiquée aux intéressés le 23 février sans aucun engagement de la part du gouvernement.

---

## LAPRAIRIE.

### PONT SUR LA RIVIÈRE DU PORTAGE, A LAPRAIRIE.

Par lettre en date du 18 mars 1892, M. A. J. A. Roberge, secrétaire-trésorier de la municipalité de Laprairie, prie le gouvernement de payer la subvention de \$200.00, qu'il dit avoir été promise par l'honorable M. Duhamel pour aider à payer le pont en fer que cette municipalité a fait construire.

Aucune suite n'a été donnée à cette requête.

---

## LÉVIS.

### PONT GARNEAU, SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE, A ST-ROMUALD.

L'adjudication des travaux de réparation des murs de revêtement des talus des remblais de la rampe d'accès au pont, côté Est, a eu lieu le 20 septembre dernier.

---

L'entreprise a été confiée à M. F. B. Atkinson, entrepreneur, de Lévis. Ces travaux sont actuellement en voie d'exécution.

---

L'ISLET.

PONT SUR LA RIVIÈRE LA TORTUE, A L'ISLET.—PONT SUR LA RIVIÈRE LE BRAS-ST-NICHOLAS, A ST-EUGÈNE.

Le 9 novembre 1891, il a été payé au constructeur des superstructures métalliques de ces deux ponts, "The Dominion Bridge Co.," un deuxième à compte de \$4,276.00 pour l'ensemble des deux ouvrages.

Le compte de la compagnie a été clôturé le 7 janvier 1892, par le paiement de \$697.89.

---

MASKINONGE.

PONT SUR LA PETITE RIVIÈRE DU LOUP, A LOUISEVILLE.

Le 20 février 1892, une somme de \$30.00 a été payée pour solde de compte à l'entrepreneur de la superstructure métallique "The Dominion Bridge Co. "

---

MATANE.

PONT SUR LA RIVIÈRE METIS, ENTRE STE-FLAVIE ET ST-OCTAVE.

Le rapport du service technique, dressé à la suite de l'inspection des lieux, fixe à \$4,500.00 la part contributive des municipalités intéressées dans les frais de construction de cet ouvrage. Copie de ce rapport a été transmise aux maires de Ste-Flavie et de St-Octave, le 5 décembre 1891, avec l'engagement de la part du gouvernement de faire exécuter ce pont dans le cas où la Législature voterait des crédits suffisants à cet effet, dans sa prochaine session.

Par résolution, en date du 29 décembre 1891, les conseils municipaux intéressés ont accepté les conditions du département. Le crédit porté au budget par la nouvelle Législature pour le service de construction des ponts métalliques couvre seulement les frais d'achèvement des ouvrages en cours d'exécution ou pour lesquels le gouvernement s'était engagé sans réserves ; la construction de ce pont n'a donc pas pu être entreprise dans le cours de la présente campagne.

---

---

## MÉGANTIC.

PONT SUR LA RIVIÈRE BLANCHE, A PLESSISVILLE.

Le compte du constructeur de la superstructure métallique, " La Société Anonyme Internationale," de Braine-le-Comte, Belgique, a été clôturé le 11 janvier 1892.

---

## MISSISQUOI.

PONT SUR LA RIVIÈRE YAMASKA, A FARNHAM.

L'entreprise pour la construction du brise-glace à établir en amont de la pile centrale a été confiée, le 22 février 1892, au plus bas soumissionnaire, M. Frs. Lemoine, moyennant la somme de \$1,775.00. Les travaux étant presque entièrement terminés le 27 avril dernier, il a été payé à l'entrepreneur un premier à compte de \$1,000.00.

Il reste à poser les ferrures de garde; celles-ci seront posées aussitôt que la glace aura pris dans la rivière et qu'ainsi l'accès du brise-glace sera rendu plus facile.

PONT SUR LA RIVIÈRE YAMASKA, A COWANSVILLE.

La superstructure métallique entreprise par " The Dominion Bridge Co " a été posée dans le cours du mois de décembre 1891. Cette compagnie a reçu un premier a/c de \$1,915.00 sur le prix des travaux s'élevant à \$2,915.00.

La superstructure de cet ouvrage a reçu les deux dernières couches de peinture dans le cours du mois de mai dernier; quelques menus travaux de parachèvement ont été ensuite exécutés et il a été payé à l'entrepreneur, le 16 août 1892, une somme de \$1,000.00. pour solde de compte.

Le compte de Frs Lemoine, entrepreneur des maçonneries, sera réglé incessamment.

---

## MONTMAGNY.

PONT SUR LE BRAS ST-NICOLAS DE LA RIVIÈRE DU SUD, A ST-THOMAS.

Le compte des entrepreneurs des travaux de maçonneries, MM. Paquet et Powers, a été clôturé le 7 janvier 1892, par le paiement d'une somme de \$82. 76 qui leur restait due.

La superstructure métallique a été exécutée dans les ateliers de la société " The Dominion Bridge Co., " de Lachine.

Le montage à pied d'œuvre a été commencé le 1er février 1892 et a été terminé le 25 du même mois, à l'exception du peinturage et de quelques menus travaux de parachèvement. Un premier a/c de \$3,000.00 a été payé le 20 avril. Les travaux ayant été complètement achevés à la satisfaction du service technique, une somme de \$2,357.50 a été payée à l'entrepreneur, le 16 août dernier, pour solde de compte.

PONT SUR LA RIVIÈRE DU SUD, A ST-FRANÇOIS.

Répondant à une question provoquée par monsieur Choquette, M. P., monsieur l'ingénieur-directeur Macquet a fait rapport, le 14 décembre 1891, établissant les droits que possède la compagnie propriétaire de l'ancien pont de péage en bois, de continuer à percevoir des péages sur le dit pont de tous les contribuables qui, en vertu d'une répartition municipale aurait eu à coopérer à la formation des fonds nécessaires pour payer la quote-part de la municipalité intéressée dans les frais de construction du nouveau pont.

PONT SUR LA RIVIÈRE DU SUD, A ST-PIERRE.

Le montage de la superstructure métallique a été terminé le 2 décembre 1891 ; le peinturage en a été exécuté dans le cours du mois de mai 1892.

Les travaux d'aménagement des abords et de défense des talus ont été repris le 3 septembre dernier ; ils sont actuellement terminés.

Une somme de \$150.00 a été accordée à l'entrepreneur en dédommagement des frais supplémentaires occasionnés par l'interruption des travaux. Celui-ci cependant a protesté contre l'insuffisance de cette indemnité.

Le différend entre M. P. Bacon et le département, au sujet de l'expropriation d'une parcelle de terrain, n'a pas encore été réglé. Une pétition de M. Bacon adressée simultanément à l'honorable Procureur-Général et à l'honorable Commissaire des Travaux Publics, réclamant une indemnité de \$4,000 a été repoussée, et le département, conformément aux conclusions du rapport de l'ingénieur-directeur du service, a purement et simplement maintenu son offre de \$100.00.

OTTAWA.

PONT SUR LA RIVIÈRE GATINEAU, A HULL.

Le rapport de monsieur l'ingénieur Macquet, en date du 15 janvier 1891, établit que la part contributive de la municipalité dans le coût de

---

cet ouvrage serait de \$35,550, le pont nouveau devant comprendre trois travées fixes de 160' 8" d'ouverture chacune, et deux travées égales de 60' chacune d'ouverture couvertes par un pont tournant.

Copie de ce rapport a été communiquée le 15 février 1891 à M. A. Rochon, alors membre de l'Assemblée Législative pour le comté d'Ottawa. Aucune autre suite n'a été donnée à cette affaire.

---

### PONTIAC.

#### PONT SUR LA RIVIÈRE OTTAWA, ENTRE BRYSON ET L'ILE AU CALUMET.

Par requête en date du 10 juin 1891, le conseil du comté de Pontiac a demandé que le gouvernement se chargeât des obligations émises pour la construction de ce pont. Il n'a pas été donné suite à cette requête

---

### PORTNEUF.

#### PONT SUR LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER, ENTRE LE CAP-SANTÉ ET LES ÉCUREUILS.

Rappelons que cet ouvrage n'a pas été construit d'après les conditions ordinaires du département et que, pour ce motif, il a été distrait du service spécial des ponts métalliques, à la demande de l'ingénieur-directeur de ce service.

Les maçonneries ont été reconstruites dans le cours de la campagne de 1891.

L'épreuve de la superstructure métallique à laquelle il a été procédé le 21 avril dernier par M. l'ingénieur Vallée a donné des résultats satisfaisants. Mais il a été constaté que la plate-bande inférieure des poutres se trouvait à un niveau inférieur à celui qui avait été prévu. En conséquence le relèvement de la superstructure métallique, a été ordonné le 20 juin 1892. Ce travail était entièrement terminé le 26 août.

Il a été payé, le 22 septembre, aux entrepreneurs Chs Côté & Cie une somme de \$2674.50 comme balance de leur contrat et \$230.00 pour certains travaux supplémentaires. Il a aussi été payé \$7225.00 à la compagnie "The Dominion Bridge Co", de Lachine, en vertu d'un transport consenti en sa faveur par les entrepreneurs Chs Côté & Cie.

---

## QUÉBEC.

### PONT SUR LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER, A VALCARTIER.

Le montage de la superstructure métallique a été terminé le 24 janvier 1892. Les épreuves et la réception en ont été faites le 27 janvier et il a été payé alors à la compagnie dite "The Dominion Bridge Co.," entrepreneur de cet ouvrage, un premier à compte de \$9,000. Après l'achèvement du peinturage de la superstructure, dans le courant de l'été, le surplus du prix du contrat, soit \$910, a été payé le 16 août, pour solde de compte.

Le coût des maçonneries s'est élevé à \$10,426.65 dont le dernier paiement de \$2,126.65 a été fait le 31 décembre 1891. Quelques parties défectueuses des perrés, endommagées par les glaces pendant la débâcle du printemps dernier, ont été réparées ; la dépense a été d'environ \$225.

---

## RICHMOND.

### PONT SUR LA RIVIÈRE ST-FRANCOIS, A BROMPTON FALLS.

Par lettre reçue le 31 mars 1892, M. F. G. Ponton, secrétaire-trésorier de la municipalité, demande qu'il soit procédé à une inspection du pont, qu'il croit présenter certaines déficiences. Ses craintes ne paraissent pas fondées ; cependant il sera fait avant l'hiver une inspection de cet ouvrage.

---

## ST-JEAN.

### PONT SUR LA PETITE RIVIÈRE DE MONTRÉAL, A ST-LUC.

Le compte du constructeur de la superstructure métallique, "La Société Anonyme Internationale", de Braine-le-Comte, Belgique, a été clôturé le 11 janvier 1892.

Le règlement du compte des maçonneries n'est pas encore fait.

---

## SHEFFORD.

### PONT SUR LA RIVIÈRE NOIRE, A ROXTON FALLS.

Les travaux de maçonneries dont M. Frs Lemoine était l'entrepreneur ont été terminés le 19 novembre 1891. L'aménagement des rem-

---

blais aux abords du pont a été suspendu à la même époque en raison du refus des propriétaires de prendre part à l'exécution de cet ouvrage, conformément à l'engagement pris par eux.

L'administration municipale, sur les représentations du département, ayant enfin assumé la responsabilité de l'exécution de ces engagements, les travaux ont été repris dans le courant du mois d'octobre et sont actuellement en cours d'exécution.

Le montage à pied d'œuvre de la superstructure métallique a été commencé le 7 mars dernier et a pris fin le 2 avril suivant.

Le 20 avril, un premier à compte de \$3,000 a été payé à la compagnie "The Dominion Bridge Co.". Le peinturage a été exécuté dans le cours du mois juin, et un deuxième à compte de \$2,570 a été payé à la compagnie le 16 août pour solde de compte.

---

## TEMISCOUATA.

### PONT SUR LA RIVIÈRE DU LOUP, A ST-ANTONIN.

Par décision du 6 août 1891, l'honorable Conseil Exécutif a fait droit à la demande des intéressés et a réduit leur part contributive à \$2,000. Cette décision leur a été communiquée le 7 octobre. Cependant ceux-ci ont renoncé au projet de faire construire un pont métallique, et ils ont fait remplacer le pont existant par un nouveau pont en bois.

---

---

## 2me PARTIE.

---

EXPOSÉ relatif aux ponts dont il n'a pas été fait mention dans les rapports généraux antérieurs.

---

### ARTHABASKA.

#### PONT A WARWICK.

Le 24 novembre 1891, Monsieur J. E. Girouard, M.P.P., au nom de la municipalité intéressée, demande qu'une inspection soit faite par l'ingénieur du gouvernement pour déterminer les évaluations préliminaires

Aucune suite n'a été donnée à cette demande.

#### PONT SUR LA RIVIÈRE DU LOUP, A CHESTER-NORD.

MM. Crépeau et Méthot, avocats, transmettent le 11 juin 1892 une requête des intéressés, en vue d'obtenir l'intervention du gouvernement dans les frais de construction de ce pont.

Cette requête est restée sans réponse.

---

### GASPÉ.

#### PONT SUR LA RIVIÈRE DU PETIT PABOS, AU PETIT PABOS.

Le 14 novembre 1890, M. Carrier, M.P.P., transmet à l'honorable Commissaire une requête des propriétaires intéressés, priant le gouvernement de faire construire le pont dont il s'agit. Le service technique sans procéder à une étude sur les lieux mêmes où le pont devrait être construit, a recueilli un ensemble de renseignements permettant de faire les évaluations préliminaires. Les travaux de maçonnerie coûterait approximativement \$11,000. Le coût de la superstructure serait d'environ \$24,600.00. Il n'a pas été donné d'autre suite à cette affaire.

---

LAC ST-JEAN.

PONT SUR LA GRANDE DÉCHARGE DU LAC ST-JEAN.

Par lettre datée du 29 avril 1892, M. Joseph Girard, M.P.P., prie l'honorable Commissaire de charger l'ingénieur du gouvernement de faire les inspections et évaluations préliminaires.

D'après le rapport de l'ingénieur-directeur du service technique, adressé le 9 mai 1892 à l'honorable Commissaire des Travaux Publics, la construction d'un pont métallique ne serait pas justifiée. Un bon ouvrage en bois satisferait largement à toutes les exigences.

Copie de ce rapport est transmise aux intéressés le 20 mai 1892.

---

PORTNEUF.

PONT " DERY " ET PONT " ROUGE " SUR LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER,  
A STE-JEANNE DE NEUVILLE.

Demande du conseil municipal de Ste-Jeanne de Neuville transmise le 16 février 1891 par M. Jules Tessier, M.P.P.

Conditions ordinaires communiquées aux intéressés le 18 février suivant.

DRESSÉ PAR L'INGÉNIEUR SOUSSIGNÉ,

Québec, le 30 octobre 1892.

(Signé) EMERY LAFONTAINE.

VU ET PRÉSENTÉ PAR L'INGÉNIEUR-  
DIRECTEUR SOUSSIGNÉ, }  
Québec, le 1er novembre 1892.

(Signé) GÉRARD MACQUET.

---